



Ottawa, le 18 mai 2022

Benoît Dubreuil
Directeur régional, Bureau régional du Québec
Agence d'évaluation d'impact du Canada
901-1550 avenue d'Estimauville
Québec (QC), G1J 0C1
<email address removed>

Objet : Demande de prolongation pour transmettre l'étude d'impact environnemental requise en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012 (LCÉE 2012)* pour le projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec

Bonjour,

Dans le cadre du projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec (Projet), Service publics et Approvisionnement Canada (SPAC) demande à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (Agence) de prolonger d'un délai de trois ans la date limite pour remettre les études et renseignements requis dans les lignes directrices de l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet. Cette demande prolongerait la date limite au 28 août 2025.

Dans une optique de réconciliation, SPAC désire développer des relations positives avec les cinq différents groupes autochtones impliqués dans ce Projet, qui sont :

- Le regroupement des Premières Nations Kebaowek, Wolf Lake et Timiskaming (KFN, WLFN et TFN);
- La Première Nation Pikwakanagan (AOPFN);
- Antoine Nation (AN);
- Les Algonquins de l'Ontario (AOO);
- Les Métis de l'Ontario (MNO).

À cet effet, du temps et des ressources sont consacrés afin d'assurer une participation significative de ces groupes autochtones à l'étude d'impact, et également avec l'objectif que leurs préoccupations soient reflétées adéquatement dans l'EIE. SPAC a d'ailleurs attribué un financement à tous ces groupes afin qu'ils aient la capacité financière de participer au processus de consultation ainsi que pour la réalisation de leurs propres études pour l'EIE (i.e. études sur les connaissances traditionnelles et usage de terres et de ressources à des fins traditionnelles, études socio-économiques, études sur les espèces en péril, etc.).

Même si un travail important reste à accomplir dans le cadre de ce Projet, SPAC juge qu'un cheminement considérable a été effectué jusqu'à maintenant en terme de réconciliation et la présente demande de prolongation permettra de poursuivre en ce sens et de compléter les différentes étapes pour la préparation de l'EIE.

.../2

La demande de prolongation fait d'ailleurs suite à plusieurs facteurs qui ont eu un impact important sur l'échéancier entourant la préparation de l'EIE depuis le lancement de l'évaluation environnementale en juin 2018. Les principaux motifs ayant causé des délais majeurs dans le cadre du Projet sont identifiés ci-dessous :

- Projet-pilote de l'Agence pour la consultation des groupes autochtones – dès le lancement de l'évaluation environnementale en 2018 en vertu de la LCÉE 2012, l'Agence a proposé aux groupes autochtones impliqués et à SPAC de réaliser les consultations autochtones de ce Projet en s'inspirant du nouveau processus qui allait être mis en place dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Ceci a eu un impact sur l'échéancier de livraison de l'EIE. SPAC ainsi que les groupes autochtones ont eu à se familiariser avec les objectifs du projet pilote dont, entre autres, un processus plus approfondi en matière de consultation des autochtones. Afin de rencontrer les objectifs du projet pilote et le mandat de réconciliation, SPAC a développé des plans de travail en collaboration avec les groupes autochtones afin d'identifier les activités de consultations requises, les rôles et responsabilités de chacun, l'échéancier et le budget nécessaire. Afin de tenir compte du caractère évolutif des consultations, ces plans de travail ont été modifiés à quelques reprises afin de considérer les commentaires des groupes autochtones. L'établissement de mécanismes pour le financement des activités de consultation a aussi demandé du temps puisqu'aucun programme de financement n'existe à SPAC pour ce type d'activités. Certains groupes ont aussi exigé la mise en place d'ententes de consultation avant que toutes activités de consultation dans le cadre de la préparation de l'EIE ne puissent débuter. D'ailleurs, la négociation et finalement la signature d'une entente de consultation avec les Premières Nations Kebaowek, Wolf Lake et Timiskaming (KFN, WLFN et TFN) a pris plus de deux ans à se réaliser et un peu plus d'un an pour la signature d'un protocole d'entente avec la communauté Métis de l'Ontario (MNO). Puisque ces processus étaient nouveaux autant pour SPAC que pour les groupes autochtones, des délais supplémentaires se sont ajoutés à l'échéancier original de préparation de l'EIE. De plus, le processus d'approbation à l'intérieur même des groupes autochtones requiert également du temps qui s'ajoute aux délais rencontrés.
- La difficulté de mobiliser les groupes autochtones – la plupart des groupes autochtones identifiés dans les lignes directrices sont fortement sollicités de toute part afin de participer à différents projets sur leurs territoires ancestraux et le manque de ressources humaines à l'interne ont un impact important sur leur participation au processus de consultation et sur leur temps de réponse aux demandes relatives au Projet. D'autres priorités telles que la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19, leurs implications dans d'autres projets majeurs, la signature de traités avec différents paliers de gouvernements, les changements de leadership au sein de leurs communautés ont ajouté des délais supplémentaires au processus de consultation autochtones pour la préparation de l'EIE. À cela s'ajoute également l'objection de ces différents groupes d'être consultés tous à la même table, au même moment ce qui

implique la multiplication des plans de travail, des activités de consultations et des rencontres.

- Répercussions de la pandémie de la COVID-19 – les différentes communautés autochtones doivent gérer depuis mars 2020 la crise sanitaire et s'assurer d'abord que les membres de leurs communautés sont en sécurité. Durant les cinq premiers mois de la pandémie, les groupes autochtones ont arrêté toute communication et aucune activité de consultation n'était possible à ce stade. Aussi, les différents groupes n'avaient pas les capacités techniques et étaient également réticents à effectuer des rencontres virtuelles afin de poursuivre le processus de consultation dans le cadre du Projet. Pour la plupart des communautés, les rencontres en personne sont privilégiées et l'adaptation aux rencontres virtuelles a demandé du temps. Par exemple, certaines rencontres, notamment avec les aînées, ne peuvent qu'être faites qu'en personne ce qui est d'autant plus difficile considérant que c'est le groupe le plus vulnérable en ce qui a trait à la COVID. Cette situation entraîne des défis supplémentaires et des délais majeurs pour la préparation de l'EIE.
- Difficulté pour les groupes autochtones de trouver des consultants externes – dans le cadre des plans de travail développés pour le processus de consultation, les études sur les connaissances traditionnelles et usage de terres et de ressources à des fins traditionnelles, les études socio-économiques ainsi que la révision des documents techniques sont des éléments importants de la consultation dans le cadre de l'EIE, mais plusieurs des groupes autochtones ont rencontré des difficultés à obtenir les services d'un consultant externe dû au manque de ressources spécialisées dans ce domaine. Cette situation a affecté l'échéancier de consultation et a créé des délais dans la soumission des différentes études menées par les groupes autochtones pour la préparation de l'EIE.
- Dissociation de l'organisation des Algonquins de l'Ontario (AOO) – deux groupes consultés initialement avec AOO soit la Première Nation Pikwakanagan (AOPFN) et Antoine Nation (AN), ont demandé à SPAC d'être consultés indépendamment d'AOO ce qui a multiplié les efforts de consultation et augmenté les délais dans la préparation de l'EIE.
- Absence de traités – l'absence de traités rend également les consultations autochtones plus difficiles puisqu'aucun protocole de consultation n'est défini et doit être développé avec chacune des communautés.

La demande de prolongation permettra à SPAC de compléter les différentes étapes afin de soumettre une version complète de l'EIE et d'intégrer les données recueillies lors d'études entreprises par certains groupes autochtones au cours de l'automne 2021. La préparation de l'EIE est très avancée et une première ébauche complète a été partagée en mars 2022 avec l'ensemble des groupes autochtones afin d'obtenir leurs commentaires. L'Annexe A, ci-jointe, présente l'ensemble des activités effectuées à ce jour ainsi que celles qui seront entreprises afin que l'EIE soit considérée complète par l'Agence. Selon le plan de travail présenté à l'Annexe A,

une version complète de l'EIE est prévue à l'été 2024. SPAC croit être en mesure de réaliser ce plan de travail, mais puisque toutes demandes supplémentaires doivent être faites avant la date limite du 28 août 2022, et basé sur la recommandation de l'Agence, une année supplémentaire a été ajoutée pour palier à toutes éventualités se rapportant à des problèmes techniques à résoudre, à des inventaires supplémentaires à compléter ou à des demandes spécifiques reliées aux consultations autochtones qui pourraient occasionner des délais et mettre en péril le dépôt de l'EIE complète à l'été 2024. Cette demande prolonge donc la date limite à l'été 2025.

L'ajout d'une année supplémentaire réduit également le risque d'un transfert du projet de la LCÉE 2012 vers la LEI en cas de non-respect de la date limite de dépôt de l'EIE. Ce changement de loi aurait un impact majeur sur l'échéancier actuel du projet et repousserait la date de début des travaux. Pour des raisons de sécurité, l'état actuel du barrage, qui est à la fin de sa vie utile, ne permet pas de repousser davantage son remplacement à l'été 2026.

Les délais rencontrés et le temps supplémentaire requis pour compléter l'EIE sont nécessaires pour l'établissement de bonnes relations avec les groupes autochtones et pour la poursuite du mandat de réconciliation de SPAC. Les bénéfices de cette réconciliation sont très importants pour SPAC, et nous désirons continuer à travailler avec l'Agence afin de poursuivre le processus environnemental entrepris dans le cadre de ce projet.

Si des informations supplémentaires sont nécessaires à cette demande de prolongation, n'hésitez pas à communiquer avec la gestionnaire de projet, Judith Brousseau, par courriel à <email address removed> ou par téléphone au <contact information removed>

Sincères salutations.

<Original signed by>

Karim Adam
Directeur de projets
Services publics et approvisionnement Canada
<contact information removed>

Annexe A - Plan de travail détaillant le progrès réalisé à ce jour et l'usage de la prolongation

Progrès réalisés à ce jour – Avant la demande de désignation du projet par KNF et la détermination par l'Agence qu'il s'agit d'une activité concrète désignée en vertu du Règlement désignant les activités concrètes (RDAC).

2016-2017

- Préparation de l'évaluation des effets environnementaux (EEE) selon l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE 2012).
- Des lettres ont été envoyées à plus de 30 groupes autochtones pour l'EEE.
- Des rencontres ont été tenues avec certains groupes afin de discuter du projet.
- Une séance publique a eu lieu pour présenter le projet à la population du Témiscamingue.

2017-2018 :

- Des campagnes d'inventaires terrains (aquatiques et terrestres) sont entreprises afin d'obtenir les données de base dans la zone d'étude du projet. Ceci inclut entre autres des inventaires du milieu biologique ainsi que des études archéologiques.
- Demande de KFN de faire désigner le projet en vertu de la LCÉE 2012.
- Après une analyse de l'information soumise en lien avec la demande de désignation, l'Agence détermine qu'il s'agit d'une activité concrète désignée en vertu du RDAC de la LCÉE 2012.

Été 2018 :

- Début de l'évaluation environnementale.
- Émission des lignes directrices pour la préparation de l'Étude d'impact environnemental (EIE).

Progrès réalisés à ce jour – Après la détermination par l'Agence qu'il s'agit d'une activité concrète désignée en vertu du RDAC

Automne 2018 :

- Préparation du plan de travail pour la préparation de l'EIE.
- Mise en place de l'équipe de travail pour la préparation de l'EIE.
- Familiarisation avec les objectifs du projet pilote de l'Agence pour les consultations autochtones.
- Début des négociations avec KFN, WLFN et TFN pour la signature d'une Lettre d'intention à la demande des trois communautés.
- Planification avec AOO d'une rencontre suite au lancement de l'évaluation environnementale par l'Agence.
- Une campagne de relevés sonores a été entreprise afin d'évaluer l'ambiance sonore dans la zone d'étude du projet. Un rapport contenant des simulations

sonores lors des différentes étapes de travaux a été produit selon les normes de Santé Canada. Les données recueillies ont été ajoutées à l'EIE.

- Début des rencontres mensuelles avec l'Agence (note : ces rencontres mensuelles se poursuivent toujours à ce jour (février 2022)).

Hiver 2019 :

- Début de la préparation de l'EIE – modification de l'EEE déjà commencée dans le cadre du projet avant le lancement de l'évaluation environnemental sous la LCÉE 2012 pour l'adapter à une EIE.
- Rencontre avec AOO (qui incluait à cette époque AOPFN et AN) : présentation du projet, du processus d'EIE et du processus de consultation.
- Poursuite des négociations avec KFN, WLFN et TFN pour la signature d'une Lettre d'intention.
- Envoi d'une lettre à MNO et Nipissing FN pour déterminer leur intérêt à participer au processus d'EIE. Nipissing FN ont mentionné être seulement intéressé par des futures opportunités d'emploi en accordant par contre d'abord la priorité aux groupes locaux.
- Documents techniques des études environnementales faites jusqu'à ce jour (hiver 2019) partagés avec AOO et KFN, WLFN et TFN pour leurs révisions et commentaires.

Printemps/Été 2019 :

- Préparation d'un plan de travail avec AOO, d'un protocole de consultation et du budget associé. Les plans de travail préparés en collaboration avec les groupes autochtones incluent ce qui suit. L'information recueillie au cours des rencontres est intégrée à l'EIE :
 - Discussion sur les enjeux et intérêts des communautés.
 - Cueillette d'information sur la communauté (socio-économique et conditions reliées au bien-être et à la santé).
 - Études sur les connaissances traditionnelles et l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles.
 - Révision des documents techniques (études biologiques, inventaires, étude archéologique, climat sonore, ébauche et version finale de l'EIE, etc...).
 - Validation des composantes valorisées par les communautés.
 - Discussion sur la portée temporelle et spatiale du projet.
 - Discussion sur les impacts du Projet et les mesures d'atténuation et de compensation.
 - Détermination de la méthodologie et évaluation des effets sur les droits des communautés.
- Discussion avec MNO pour la planification d'une rencontre suite à leur intérêt à participer à l'EIE.
- Signature de la Lettre d'intention avec KFN, WLFN et TFN.

- Début des négociations de l'entente de consultation avec KFN, WLFN et TFN à la demande des trois communautés – les trois premières nations mentionnent clairement qu'aucune activité de mobilisation ne sera entreprise tant que l'entente ne sera signée.

Automne 2019 :

- Poursuite des négociations pour la mise en place d'une entente de consultation avec KFN, WLFN et TFN.
- Rencontre avec MNO – présentation du projet, du processus d'EIE et du processus de consultation.
- Documents techniques des études environnementales faites jusqu'à ce jour (automne 2019) partagés avec MNO pour leurs révisions et commentaires.
- AOO soumet le plan de travail et le protocole de consultation pour approbation interne (2 phases d'approbation sont requises – Planning Environmental Working Group (PEWG) et Algonquin Negotiation Representatives (ANR)).
- Suite à la demande d'AOPFN d'être consultée indépendamment d'AOO, des rencontres sont tenues avec le Chef, le Conseil de bande et les membres de la communauté pour présenter le projet, le processus d'EIE et le processus de consultation.
- Début de la préparation d'un plan de travail de consultation avec AOPFN et d'un budget associé.

Hiver 2020 :

- Poursuite des négociations pour la mise en place d'une entente de consultation avec KFN, WLFN et TFN.
- Début des négociations avec MNO pour la signature d'un protocole d'entente.
- AOO (PEWG et ANR) approuve le plan de travail et le protocole de consultation.

Printemps 2020 :

- En raison de la COVID-19, toutes les activités de mobilisation auprès des groupes autochtones sont annulées. Les groupes arrêtent toutes communications pour consacrer leur énergie à la gestion de la crise sanitaire.

Été/Automne 2020 :

- Reprise des communications avec les groupes autochtones, mais des difficultés techniques (travail à distance, connexion internet ou ordinateur non-disponible dans les communautés) nuisent au processus de consultation.
- Poursuite des négociations pour la mise en place d'une entente de consultation avec KFN, WLFN et TFN.

- Révision technique des documents environnementaux (inventaires biologiques, études de bruit, études archéologiques, etc...) par AOO, AOPFN et KFN, WLFN et TFN.
- Envoi d'une approche de consultation à tous les groupes (AOO (incluait AN à cette époque), AOPFN, KFN/WLFN/TFN et MNO) qui inclut des rencontres régulières sur des sujets d'intérêt de l'EIE pour les communautés (poisson et son habitat, faune, flore, milieu hydrique, hydrologie, etc...) afin de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation de l'EIE.
- Basé sur l'approche de consultation, début des rencontres avec AOO sur des sujets d'intérêt pour le groupe. L'information discutée lors des rencontres est recueillie afin de préparer l'EIE.
- Basé sur l'approche de consultation, début des rencontres avec AOPFN sur des sujets d'intérêt pour le groupe. L'information discutée lors des rencontres est recueillie afin de préparer l'EIE.
- AOO et AOPFN font appel à des consultants externes afin de préparer une étude sur les connaissances traditionnelles et l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles. D'autres études requises pour l'EIE sont également préparées par ces communautés (effets cumulatifs du projet, espèces en péril, etc..) et une révision technique des documents relatifs à l'EIE est entreprise.
- À la demande d'AOO et d'AOPFN, des inventaires supplémentaires de poissons et de tortues sont planifiés; le ministère des Pêches et Océans Canada est consulté à ce sujet. La zone d'étude est agrandie en amont (500 m) et couvre environ 1,5 km sur l'ensemble de la rivière en aval.

Hiver 2021 :

- Poursuite des négociations pour la mise en place d'une entente de consultation avec KFN, WLFN et TFN.
- Poursuite des rencontres avec AOO et AOPFN sur des sujets d'intérêt pour les communautés.
- Début des études menées par AOO et AOPFN.
- Le plan de travail pour les inventaires de poissons et de tortues est partagé avec tous les groupes autochtones afin de recueillir leurs commentaires.
- Signature du protocole d'entente avec MNO et début des discussions pour développer un plan de travail pour la consultation.

Printemps/Été 2021 :

- Poursuite des négociations pour la mise en place d'une entente de consultation avec KFN, WLFN et TFN.
- Suite à la demande d'AN d'être consultée indépendamment d'AOO, le projet ainsi que le processus d'EIE et de consultation sont présentés au Chef et au Conseil de la Nation ainsi qu'aux membres de la communauté. Une approche de consultation est développée ainsi qu'un plan de travail, et des rencontres régulières ont lieu sur des sujets d'intérêt pour la communauté. L'information discutée lors des rencontres est recueillie afin de préparer l'EIE.

- Début de la préparation d'une étude sur les connaissances traditionnelles et l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles ainsi qu'une étude socio-économique avec AN.
- Au cours du printemps et de l'été, plusieurs tentatives sont tentées pour communiquer avec MNO, mais elles sont malheureusement infructueuses.
- Des inventaires de poissons et de tortues sont effectués au printemps et à l'été (mai et juin) afin de recueillir des données supplémentaires pour l'EIE.
- Des modélisations hydrologiques supplémentaires sont effectuées pour définir le chemin qu'emprunteraient les matières en suspension et de potentiels contaminants dans la zone d'étude du projet, et pour définir l'impact potentiel sur le lac Témiscamingue, la rivière des Outaouais et le ruisseau Gordon et ses environs. Les informations recueillies sont incluses dans l'EIE.

Automne 2021 :

- Signature de l'entente de consultation avec KFN, WLFN et TFN, mise en place d'un plan de travail et début des études menées par les trois Premières Nations (étude sur les connaissances traditionnelles et l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles, espèces en péril, socio-économique, etc...). Les données recueillies seront intégrées à l'EIE dans la version révisée au printemps 2022.
- À la demande d'AOO, un inventaire des espèces végétales dans la zone d'étude du projet est entrepris par AOO. Les données recueillies sont incluses à l'EIE.
- Une revue de la littérature est entreprise par AOPFN sur l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune. Ces données seront intégrées à l'EIE dans la version révisée au printemps 2022. Des inventaires terrains sont prévus au printemps/été 2022.
- Soumission des études menées par AOO, AOPFN et AN et intégration de l'information recueillie dans l'EIE.
- Étude pour évaluer les gaz à effet de serre produits par le projet et intégration à l'EIE.
- Diverses modélisations hydrologiques sont complétées afin de répondre aux questions soumises par les communautés autochtones lors des rencontres, afin de mieux illustrer les répercussions du Projet lors des travaux et par la suite intégration dans l'EIE.
- Intégration des informations recueillies sur et par les différents groupes autochtones dans la première ébauche de l'EIE.

Plan de travail pour compléter l'EIE

Hiver 2022 :

- Discussion des effets potentiels du projet sur les droits des groupes autochtones et intégration des informations recueillies dans l'ébauche de l'EIE.

- Rédaction de la section sur les effets cumulatifs, selon les diverses discussions avec les communautés autochtones. AOPFN a déposé le rapport sur les effets cumulatifs en février 2022 et celle-ci sera intégrée dans la version de l'EIE prévue au printemps 2022 (deuxième ébauche).
- La première ébauche de l'EIE (en anglais seulement) a été partagée en mars 2022 avec les groupes autochtones pour leurs révisions. Leurs commentaires sont attendus en mai 2022.

Printemps 2022 :

- Révision de la première ébauche de l'EIE selon les commentaires obtenus des groupes autochtones.
- Réception des études menées par certains groupes autochtones et intégration des informations recueillies à la deuxième ébauche de l'EIE.
- Soumission de la deuxième ébauche de l'EIE (en anglais seulement) aux groupes autochtones et à l'Agence (de façon informelle) pour leurs révisions.

Été 2022 :

- Révision de la deuxième ébauche de l'EIE selon les commentaires obtenus des groupes autochtones et de l'Agence.
- Traduction de l'EIE en français.

Automne 2022 :

- Dépôt officiel de l'EIE à l'Agence en anglais et en français.
- Premier exercice de concordance par l'Agence.
- Assumant que l'EIE est non-concordant, l'Agence émet la liste des éléments manquants à SPAC.
- Rencontres régulières avec les groupes autochtones afin de les tenir à jour des processus en cours.

Hiver 2023 :

- Révision de l'EIE basée sur la liste des éléments manquants fournis par l'Agence et dépôt de l'EIE révisée à l'Agence.
- Second exercice de concordance par l'Agence.
- Rencontres régulières avec les groupes autochtones afin de les tenir à jour des processus en cours.

Printemps 2023 :

- Assumant que l'EIE est concordante :
 - la consultation du public et des groupes autochtones débute (le promoteur présente son EIE et l'Agence explique son processus).
 - l'Agence prépare la première demande d'information supplémentaire.
- Rencontres régulières avec les groupes autochtones afin de les tenir à jour des processus en cours.

Été 2023 – Hiver 2024 :

- Soumission des réponses à la première demande d'information supplémentaire de l'Agence (addenda à l'EIE).
- Concordance et analyse de l'Agence sur les réponses à la première demande d'information.
- Assumant que les réponses ne sont pas complètes, l'Agence prépare une deuxième demande d'information supplémentaire.
- Rencontres régulières avec les groupes autochtones afin de les tenir à jour des processus en cours.

Printemps – Été 2024 :

- Soumission des réponses à la deuxième demande d'information supplémentaire de l'Agence (second addenda à l'EIE).
- Concordance et analyse de l'Agence sur les réponses à la deuxième demande d'information par.
- Assumant que les réponses sont satisfaisantes, l'EIE est considérée complète.
- Rencontres régulières avec les groupes autochtones afin de les tenir à jour des processus en cours.